

Inventaire complémentaire des zones humides

Commune d'Elven

SOMMAIRE

1	Introduction.....	3
2	Méthodologie	4
2.1	La flore.....	4
2.2	Le sol.....	5
2.3	Méthode de délimitation	6
2.4	Définition des cours d'eau.....	8
3	Contexte géologique	10
4	Inventaire complémentaire sur la zone d'étude.....	12
4.1	Inventaire des zones humides.....	12
4.1.1	Boulodrome, Kerfahuen et le Moulin du Garff	12
4.1.2	Zone boisée, jardins du Gého et parcelle à l'angle de la rue du Pré Vert et la rue de Lanvaux	13
4.1.3	Complexe sportif du cimetière jusqu'au stade de rugby	14
4.1.4	En bordure de la 2 x 2 voies de Kercointe à la rue de la Chaumière et dents creuses entre le chemin des écoliers et la rue Rochefort.....	15
4.1.5	À l'Ouest de la rue Sainte-Anne et au Sud de la rue Codelo	16
4.1.6	Entre la rue Verte et la rue des Écoles, le manoir de l'avenue Langouët et l'Ilot Le Bourbasquet	17
4.1.7	Petit Kérandu et Ilot de Kerguelion	18
4.1.8	Parc industriel du Gohelis-Ouest.....	19
4.1.9	Parc industriel du Gohelis-Est.....	20
4.1.10	Petit Kérandu et Ilot de Kerguelion	21
5	Synthèse de données	22

Dossier réalisé par :

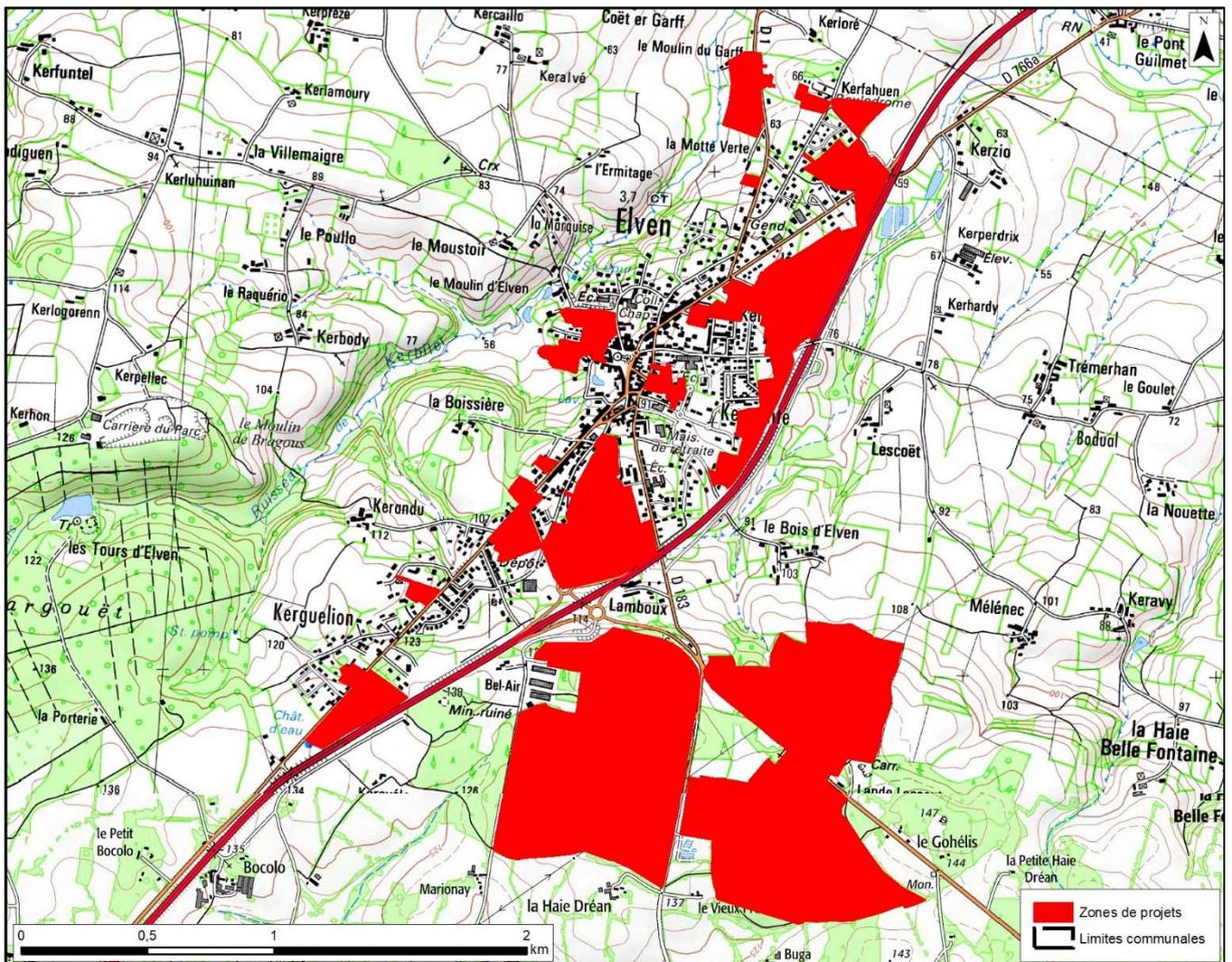
DM
EAU



DMEAU SARL
Paul BERNARD
Ferme de la Chauvelière
PA de la Chauvelière
35150 JANZE
02 99 47 65 63
p.bernard@dmeau.fr

1 INTRODUCTION

La commune de Elven envisage l'urbanisation de parcelles situées en continuité de l'urbanisation actuelle.



Carte 1 : Localisation générale des zones étudiées

Afin de prendre en compte les zones humides dans le PLU, nous avons été missionnés pour réaliser un inventaire complémentaire sur les parcelles du projet.

Les zones d'étude représentent au total une surface d'environ 184,3 ha.

2 METHODOLOGIE

Les zones humides sont caractérisées selon des critères de végétation (référentiel européen CORINE Biotope) **et d'hydromorphie des sols** (caractérisation pédologique GEPPA).

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 définit les zones humides comme :

"Des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

L'arrêté du 24 juin 2008 amendé au 1^{er} Octobre 2009 précise les caractéristiques de la végétation, des habitats et des sols des zones humides. Il présente également une méthodologie détaillée pour le travail de terrain.

2.1 LA FLORE

L'eau est un facteur écologique primordial dans la distribution géographique des végétaux.

Certaines plantes ne se développent que dans des sols saturés en eaux toute l'année, sur des terrains périodiquement inondés, etc. ... D'autres au contraire ne supportent pas les sols gorgés d'eau, même pendant une courte période. Ces dernières permettent également de déterminer la fin de la zone humide par soustraction.



Cette propriété est mise à profit pour la détermination des zones humides, par l'identification d'espèces indicatrices. La liste d'espèces hygrophiles recensées par le Muséum d'histoire naturelle en annexe de l'arrêté du 24 juin 2008 sert de référence.

Attention toutefois, les usages du sol dans les espaces agricoles ont une grande influence sur la composition de la flore. En fonction des usages, il convient d'analyser le site plus en détail en réalisant des sondages à la tarière pour caractériser le sol, si la flore ne permet pas de conclure sur le statut de la zone.

Photo 1: La Lysimache des bois, la grande Salicaire, la Reine des prés et la Baldingère se rencontrent dans les prairies et les bois humides uniquement.

2.2 LE SOL

L'hydromorphie est une illustration de la présence d'eau, permanente ou temporaire dans le sol. Elle se caractérise par la présence de tâches d'oxydes de fer dans les horizons superficiels.

Une tarière est utilisée pour réaliser des sondages à faible profondeur (0,5 à 1m maximum). La recherche de traces d'hydromorphie permet de confirmer le caractère humide des terrains où la végétation caractéristique est plus difficilement identifiable (terrains cultivés, prairies fauchées, prairies temporaires).

Les situations sont variables en fonction du type de sol et de la durée d'engorgement en eau. La présence, l'intensité et la profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie permettent de classer les sols selon leurs degrés d'hydromorphie (classification GEPPA 1981).

Les quelques exemples de sondages pédologiques illustrés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.



Traits rédoxiques légers



Traits rédoxiques marqués



Traits réductiques marqués

Comme pour la végétation, les activités humaines ont un impact sur le sol et peuvent influencer l'intensité des traces d'hydromorphie (traits réductiques et traits rédoxiques). Les sols labourés présentent un horizon superficiel plus aéré qui diminue l'intensité des traces d'hydromorphie.

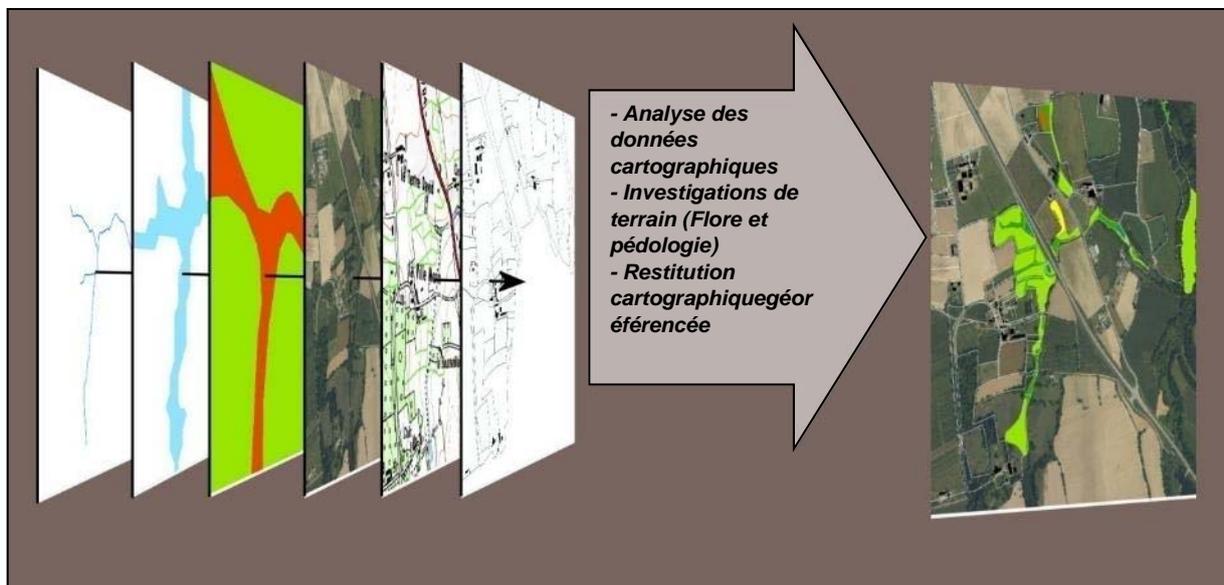
Les sondages pédologiques doivent être situés de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide pour une délimitation au plus près des critères de sol. La précision reste cependant limitée (plusieurs mètres) au regard du caractère ponctuel des données sur la nature du sol, et du caractère graduel et diffus de l'hydromorphie.

2.3 METHODE DE DELIMITATION

Afin d'aider à l'exhaustivité du travail de repérage pour les visites de terrain, des données cartographiques sur les zones humides potentielles peuvent permettre une première approche systématique du repérage des zones potentiellement humides

L'enveloppe proposée par l'Agro-Transfert Bretagne est un exemple. Elle est cohérente sur les bassins de premier ordre (1, 2 et 3 selon Strahler) qui couvrent l'essentiel du travail de cartographie des zones humides dans la région. Elle est utilisée comme base au travail de repérage des zones humides.

Les cartes hydrographiques, pédologiques, géologiques, les photo-aériennes et les cartes IGN, sont autant de sources d'informations à exploiter. L'utilisation d'un SIG permet une consultation et un recoupement rapide des informations disponibles. (voir schéma ci-dessous)



Après une analyse détaillée des données, le travail de terrain consiste à délimiter précisément les zones humides effectives selon les critères pédologiques et/ou botaniques. Chaque zone repérée comme potentiellement humide est visitée à pied. En premier lieu, une analyse de la flore dominante est effectuée. :

Si plus de 50 % des espèces, représentant au moins un recouvrement cumulé de plus de 50% du sol, sont hygrophiles, la flore est considérée comme caractéristique d'une zone humide.

Une analyse globale du site est souvent nécessaire pour proposer une limite à la zone humide. Des sondages à la tarière de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide permettent d'infirmer les observations faites sur la flore.

Si les traces d'hydromorphie débutant dans les 50 premiers centimètres du sol se prolongent et s'intensifient en profondeur, le sol est considéré comme caractéristique d'une zone humide.

Un seul des deux critères suffit pour caractériser une zone humide.

Inventaire complémentaire des zones humides

Les critères pédologiques sont plus complexes à analyser, la vision du sol n'est que ponctuelle. Les traces d'hydromorphie sont d'intensité et de morphologie variable selon le type de sol, même si le massif armoricain reste sensiblement homogène sur ce dernier point. Le « Référentiel pédologique – 2008 » de Denis Baize, Michel-Claude Girard, Association française pour l'étude du sol (AFES), nous sert de référence.

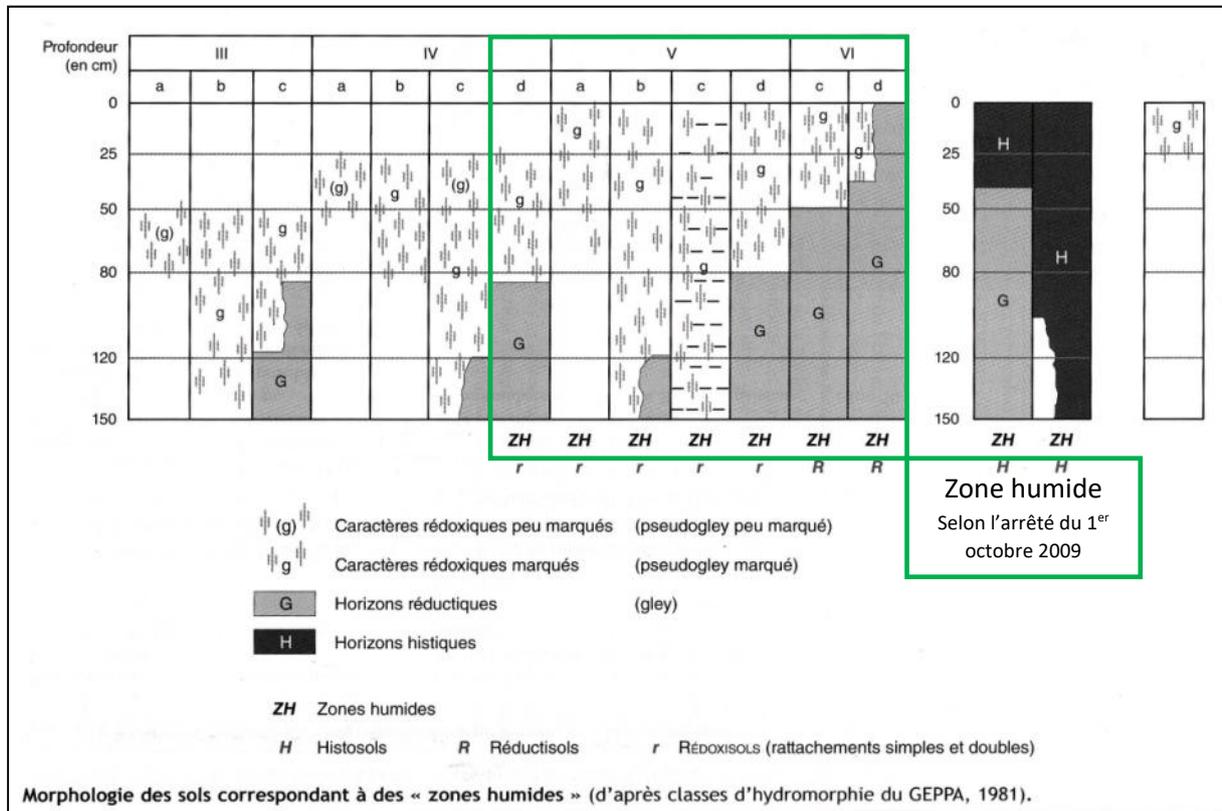


Figure 1 : Classes d'hydromorphie, GEPPA 1981 – Extrait du « Référentiel pédologique 2008 »

Comme le montre le schéma ci-dessus, certains sols présentant des nappes perchées sont plus délicats à analyser, des sondages jusqu'à 1 mètre de profondeur sont parfois nécessaires pour rendre compte du fonctionnement hydrologique. Selon l'épaisseur, la situation dans le profil pédologique et l'intensité des traces d'hydromorphie, le sol est classé en zone humide ou non. C'est donc l'ensemble du profil pédologique qui doit être analysé.

La composition de la flore et les caractéristiques du sol sont les deux critères les plus pertinents pour visualiser la limite de la zone humide, mais dans tous les cas, une analyse globale du site est nécessaire. Le relief, le mode d'alimentation en eau, les aménagements ou tous facteurs pouvant avoir une influence sur la zone humide doivent être pris en compte pour sa caractérisation et sa délimitation.

2.4 DEFINITION DES COURS D'EAU

Les cours d'eau ne sont pas définis réglementairement comme les zones humides. Les différents SAGE du bassin Loire-Bretagne proposent souvent des critères proches pour la définition des cours d'eau. Les critères suivants sont reconnus par les acteurs de terrain sur le massif armoricain.

- **Talweg** : ou fond de vallon. Point bas du relief qui recueille les eaux du versant.

- **Écoulement indépendant** : Si après 8 jours sans pluie ou avec moins de 10 mm de pluie l'écoulement perdure, il est considéré indépendant selon le SAGE Vilaine.

- **Berges** : Au moins une dizaine de centimètres de berges.

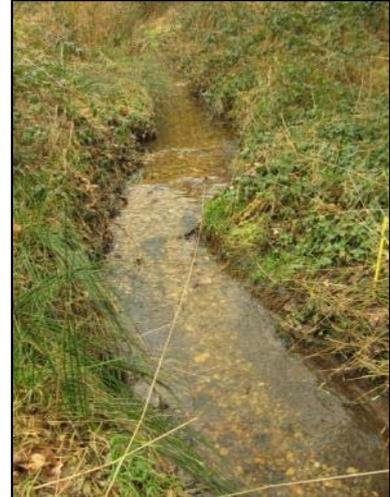


Photo 2 : Sur la photo ci contre, ce ruisseau non identifié sur les cartes IGN présente une berge de plus de 10



- **Substrat** : Le lit d'un cours d'eau est différent d'un simple fond de fossé, un tri des particules liées au transport sédimentaire s'opère en fonction de l'hydrodynamisme de l'écoulement. (zones calmes=particules fines, zones agitées=particules grossières)

Photo 3 : Le sable transporté et trié par ce ruisseau est caractéristique.



Photo 4 : Un gamare (haut) et la Ache nodiflore (bas) sont des organismes aquatiques.

- **Vie aquatique** : Poissons, invertébrés, plantes aquatiques. Ils sont présents toute ou partie de l'année



C'est donc une analyse détaillée de l'hydrologie, de la morphologie et de la biologie des écoulements qui est nécessaire. Trois ou quatre de ces cinq critères sont nécessaires pour définir le cours d'eau.

Inventaire complémentaire des zones humides

La période de prospection est importante. A l'étiage (fin juillet à septembre) de nombreux cours d'eau sont à sec, la vie aquatique a disparu temporairement, alors qu'en hiver il est parfois difficile de trouver une fenêtre météo favorable, sans pluie, et durable.

En dehors de la période d'étiage qui semble être à éviter pour les inventaires de cours d'eau, la durée de l'inventaire (3 à 5 mois) doit permettre d'évaluer le réseau hydrographique à différentes périodes de l'année.



Cet écoulement identifié dans une prairie humide au mois de février pourrait ressembler à un cours d'eau. Plusieurs éléments manquent cependant. Il n'y a pas de berge et l'écoulement est plus ou moins diffus. Il n'y a pas de substrat, l'eau s'écoule sur l'herbe. Et enfin l'écoulement n'est pas indépendant des pluies puisqu'il s'arrête quelques jours après les épisodes pluvieux (photo prise par temps pluvieux)

Photo 5 : Ecoulement dans une pâture à joncs en période de crue

Comme pour les zones humides, le travail de terrain permet de réaliser une analyse détaillée de chaque cours d'eau potentiel. Il s'agit d'analyser les critères définissant le cours d'eau (Berge, substrat, etc..) mais également l'alimentation en eau, l'entretien, la topographie et la géologie qui peuvent être des facteurs déterminants de la morphologie, de la biologie et de l'hydrologie de l'écoulement.

La figure ci-dessous permet de mieux synthétiser les indices des zones humides et cours d'eau recherchés sur le terrain.

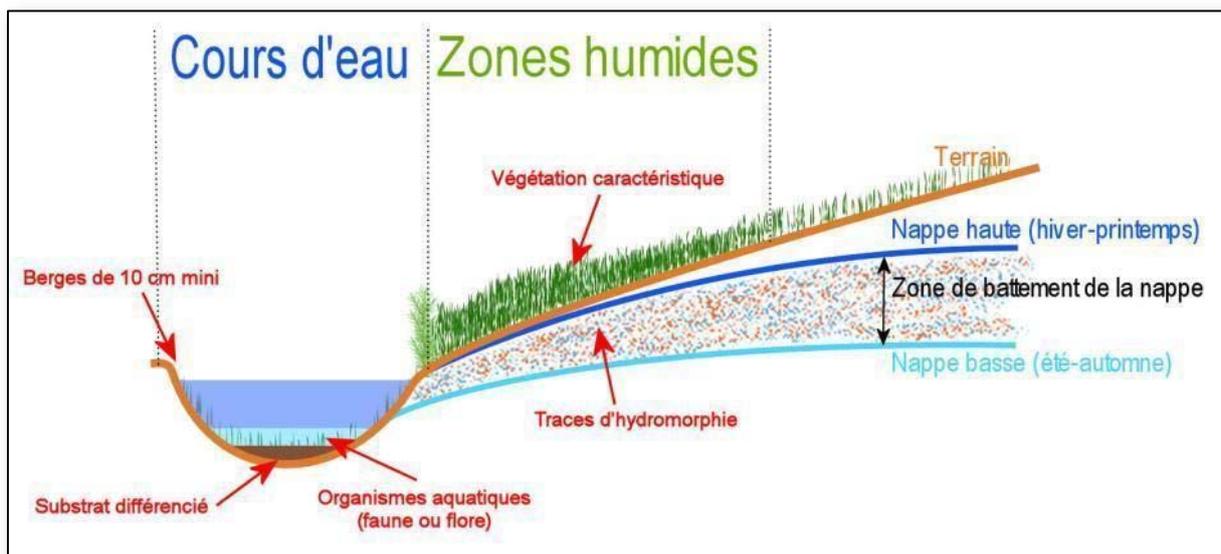


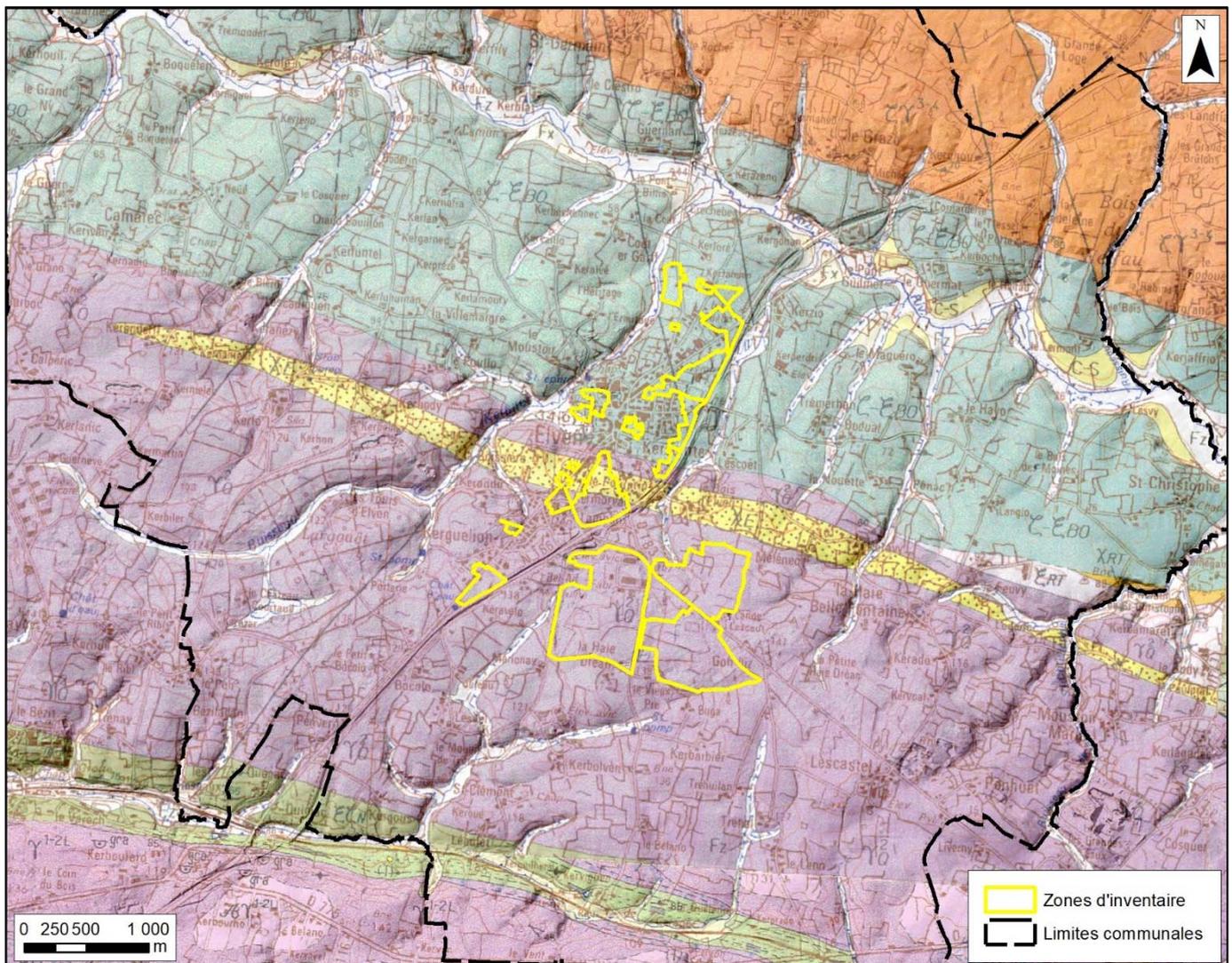
Figure 2 : Schéma de principe d'une zone humide et cours d'eau associé

3 CONTEXTE GEOLOGIQUE

Les processus de formation des sols et leur typologie sont influencés par la nature de la roche-mère, qui constitue le sous-sol. L'altération de ces matériaux anciens va impacter la granulométrie, la texture, la perméabilité, le pH mais aussi la fertilité chimique des horizons superficiels du sol, qui en dérive.

Le contexte topographique résulte d'une longue histoire géologique. Il dépend également de la nature des différents matériaux du sous-sol, qui se traduit par une différence de résistance à l'érosion. Le contexte géologique conditionne ainsi les types de sols et d'occupation de sols, même si certaines pratiques agricoles jouent un rôle non négligeable sur la qualité des sols.

Enfin, dans le cadre d'un inventaire des zones humides, **la connaissance de la nature des terrains géologiques rencontrés permet d'éviter la confusion possible entre les traces d'hydromorphie et les taches d'altération des minéraux riches en fer.**



Carte 2 : Contexte géologique des zones étudiées

Inventaire complémentaire des zones humides

Le territoire communal s'intègre dans l'ensemble structural du Cisaillement Sud Armoricaïn, grand accident orienté WNW-ESE, de la pointe du Raz jusqu'en Vendée. La morphologie de la région est contrainte par la nature du substratum et par les effets de la tectonique. Du Nord au Sud, la région s'organise en bandes rectilignes WNW-ESE formant des horsts (compartiment soulevé) :

- Les Landes de Lanvaux qui forment le principal relief. Elles correspondent au massif de l'orthogneiss de Lanvaux (en orange, sur la carte)
- Le granite de Questembert daté du Carbonifère (-318 MA) (en violet, sur la carte)

Entre ces deux horts, prennent place des zones relativement déprimées occupées par des sédiments (en vert, sur la carte). L'Arz s'écoule d'Ouest en Est dans cette dépression, et draine respectivement les flancs sud et nord des structures de Lanvaux et de Questembert.

La commune d'Elven se situe au niveau du contact méridional des micaschistes/paragneiss de Bain-sur-Oust avec le granite de Questembert. Dans le bourg d'Elven, un affleurement témoigne bien du contact intrusif du granite dans les paragneiss. Une étroite bande de métaquartzite (en jaune sur la carte) est également enclavée au sein du granite de Questembert. Des épisodes de déformation cassante, postérieures à la chaîne varisque, ont initié des failles orientées NNW-ESE décrochantes, dextres, qui ont probablement joué à l'Eocène (- 50 MA). Au Quaternaire (-2 MA), les terrasses fluviatiles témoignent des épisodes successifs d'incisions et d'inondations principalement liées aux variations climatiques.

4 INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE SUR LA ZONE D'ETUDE

4.1 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Les phases terrain de cet inventaire se sont déroulées en 2 étapes : un premier inventaire le 6 juillet 2017 et un deuxième inventaire sur de nouvelles zones le 15 juin 2018.

D'importantes surfaces à inventorier sont situées en parcelles privées (jardins d'habitations, terrains d'entreprises ...).

4.1.1 Boulodrome, Kerfahuen et le Moulin du Garff
Ces trois zones qui atteignent au total 6,6 ha sont situées au Nord de l'urbanisation.

La zone Ouest est déjà urbanisée sur les deux-tiers Sud de sa surface, la partie Nord est principalement en prairie. La zone centrale est également en prairies tandis que la zone Est est quasi- exclusivement boisée.

À l'exception de quelques patchs épars de Renoncule rampante (*Ranunculus reptans*) sur la partie Nord de la zone Ouest, aucune flore hygrophile n'est présente sur ce secteur.

Les sondages réalisés à la tarière à main ont montré l'absence de trace d'hydromorphie sur l'ensemble des surfaces étudiées (à l'exception des surfaces prisées).

L'inventaire a permis confirmer l'absence de zone humide sur cette zone d'étude.



Figure 3 : Limite Ouest de la zone Ouest



Inventaire complémentaire des zones humides

4.1.2 Zone boisée, jardins du Gého et parcelle à l'angle de la rue du Pré Vert et la rue de Lanvaux

Cet ensemble composé de deux zones atteint une surface inventoriée de 5,5 ha.

La plus grande zone, située à l'Ouest est en grande partie boisée et privée. L'autre partie est composée de jardins et d'un parc arboré. Aucune flore hygrophile n'est présente sur le site à l'exception de quelques patches épars de Renoncule rampante.



Figure 4 : Sud de la zone Ouest

Les sondages réalisés à la tarière à main ont montré l'absence de trace d'hydromorphie sur l'ensemble des surfaces étudiées.

L'inventaire a permis confirmer l'absence de zone humide sur cette zone d'étude.



Carte 4 : Localisation des sondages réalisés sur la zone

Inventaire complémentaire des zones humides

4.1.3 Complexe sportif du cimetière jusqu'au stade de rugby

La très large majorité de cette zone de 15 ha présente un sol artificialisé, que ce soit par des revêtements de chemins, de voirie ou par des terrains de sports.

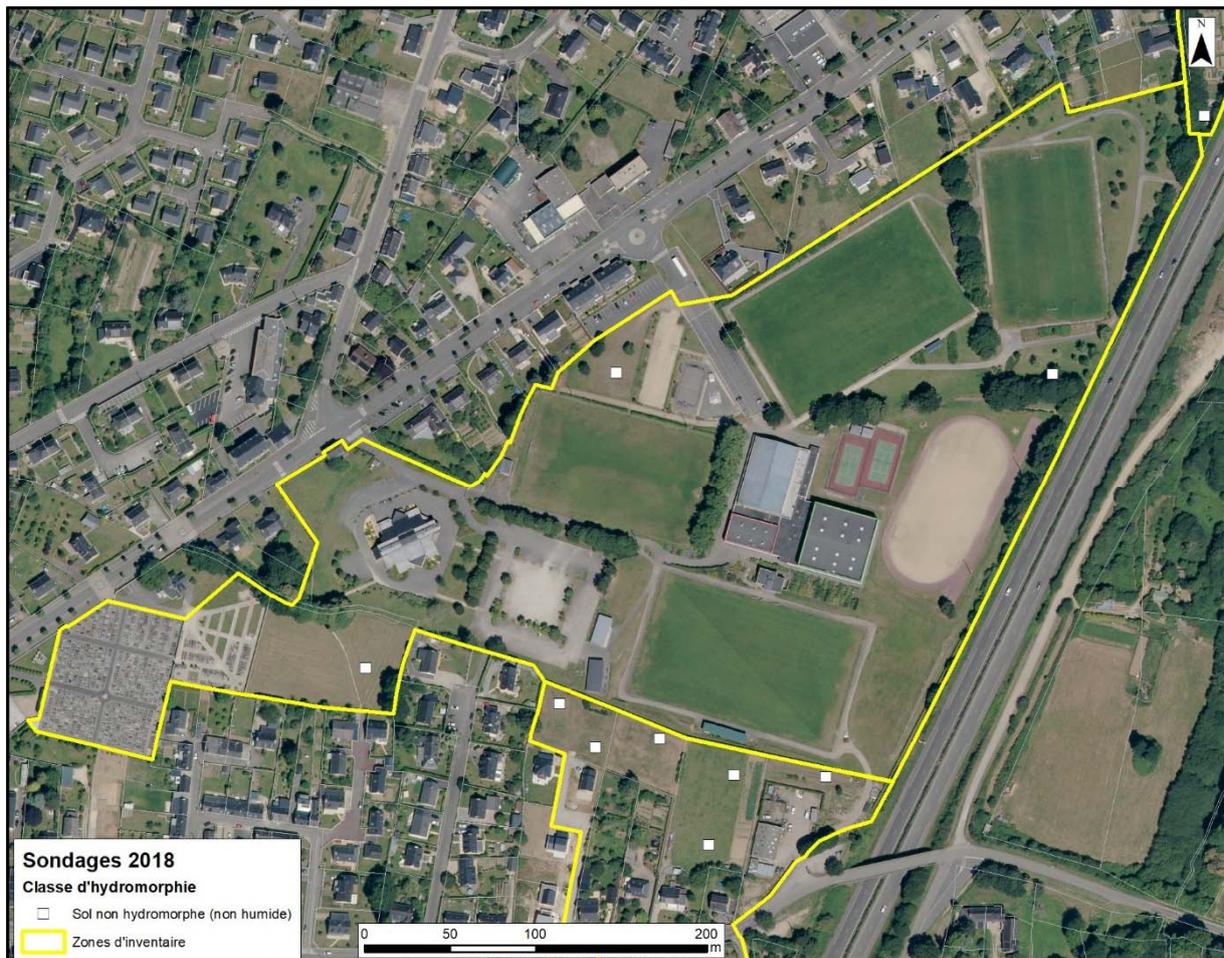
Aucune plante caractéristique des zones humides n'est présente sur la zone.

Les sondages réalisés à la tarière à main ont montré l'absence de trace d'hydromorphie sur l'ensemble des surfaces étudiées.

L'inventaire a permis confirmer l'absence de zone humide sur cette zone d'étude.



Figure 5 : Centre de la zone



Carte 5 : Localisation des sondages réalisés sur la zone



Figure 6 : Noyis marécageux au centre de la zone Ouest

4.1.4 En bordure de la 2 x 2 voies de Kercointe à la rue de la Chaumière et dents creuses entre le chemin des écoliers et la rue Rochefort

Cet ensemble de zones de projet atteint une surface totale de 7,9 ha.

En dehors des surfaces imperméabilisées, les principaux milieux sont les prairies et les bois. La zone Ouest présente un boisement relativement entretenu s'apparentant à un boisement de parc, tandis que le bois situé au centre de la zone Est est

relativement spontané. On ne trouve cependant aucune végétation hygrophile en densités notables excepté dans ce boisement où les Saules sont fortement présents parmi plusieurs autres essences.



Les sondages pratiqués ont permis d'identifier une zone humide dans ce boisement. Celui-ci se situe de part et d'autre d'un écoulement visible en juin 2018.

La zone de bois marécageux (code CORINE 44.9) représente une surface d'environ 3230 m².

L'inventaire a permis confirmer la présence d'une zone humide de 3230 m² sur cette zone d'étude.

Carte 6 : Localisation des sondages réalisés sur la zone

Inventaire complémentaire des zones humides

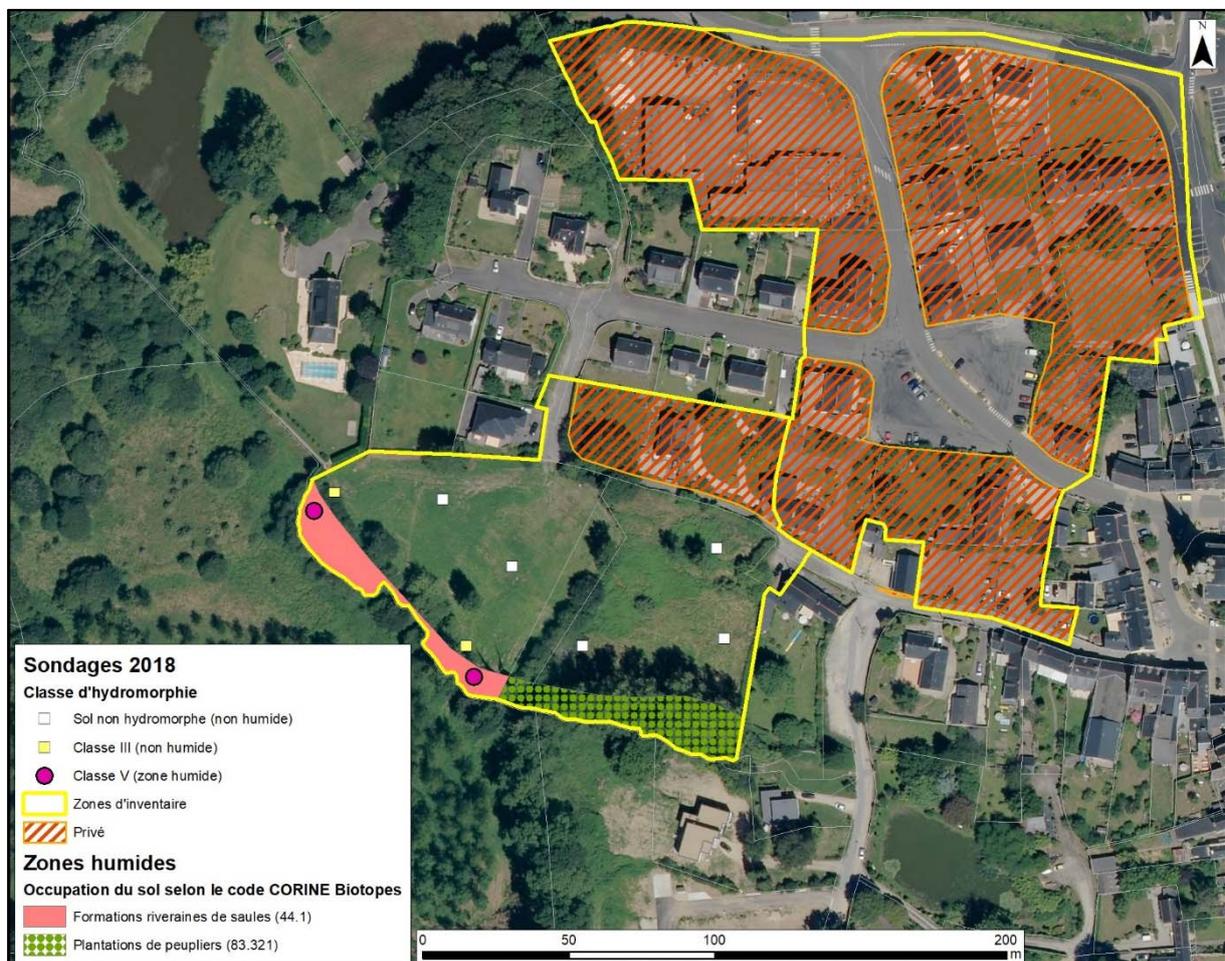
4.1.5 À l'Ouest de la rue Sainte-Anne et au Sud de la rue Codelo

La majorité de la surface de cet ensemble de 4,1 ha est imperméabilisée ou située en parcelles privées. C'est donc principalement la partie Sud qui a fait l'objet d'un inventaire détaillé.

La végétation présente est quasi-exclusivement de type prairial, mais aucune espèce hygrophile n'a été inventoriée, notamment du fait de la végétation rase en partie basse au moment de notre passage. On peut cependant relever la présence d'une large bande de Saules, puis de Peupliers en bordure de la parcelle, celle-ci borde un écoulement orienté vers le Nord. Les sondages ont permis de confirmer le caractère humide de cette bande boisée en bordure de l'écoulement.



L'inventaire a permis d'identifier une zones humide boisée d'environ 1800 m² en bordure Sud-ouest du site.



Carte 7 : Localisation des sondages réalisés sur la zone

Inventaire complémentaire des zones humides

4.1.6 Entre la rue Verte et la rue des Écoles, le manoir de l'avenue Langouët et l'îlot Le Bourbasquet

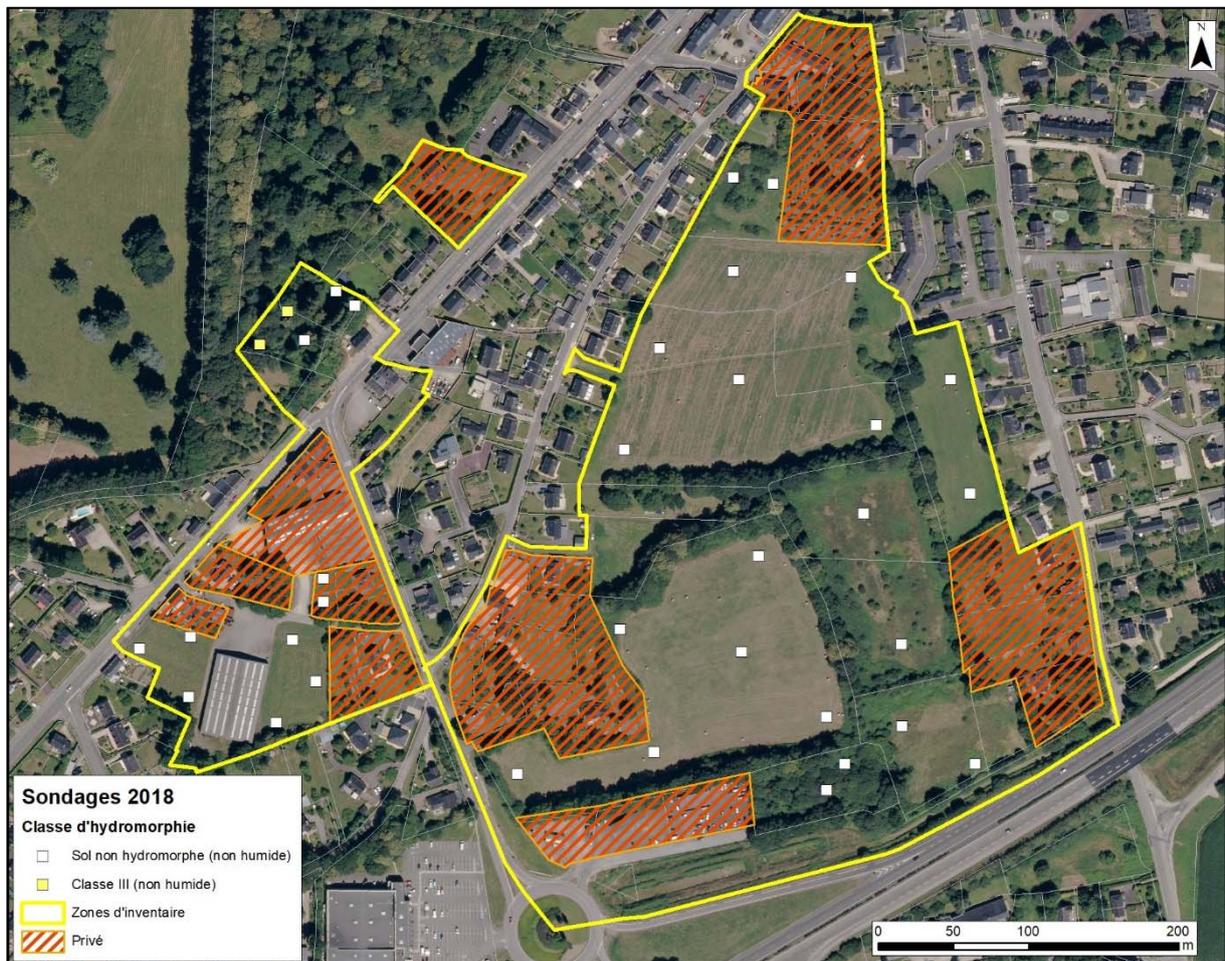
Cette zone de 15,0 ha est en grande majorité prairiale et comporte plusieurs grandes haies multistrates. La végétation contactée sur l'ensemble de la zone est caractéristique des prairies mésophiles, la seule espèce plantes hygrophiles présentes est la renouelle rampante, que l'on trouve en très faible densité au point bas au Sud de la zone.

Sont également présentes des zones artificialisées au Sud-ouest, ainsi que la propriété privée autour du Manoir au Nord-ouest.

Les sondages réalisés à la tarière à main ont montré l'absence de trace d'hydromorphie sur l'ensemble des surfaces étudiées.



L'inventaire a permis confirmer l'absence de zone humide sur cette zone d'étude.



Carte 8 : Localisation des sondages réalisés sur la zone

Inventaire complémentaire des zones humides

4.1.7 Petit Kérandu et Ilot de Kerguelion

Cette zone de 6,2 ha est occupée, concernant la zone Sud, pour moitié par une prairie au centre et par des bois au Nord et au Sud. La zone Nord est quant à elle une dent creuse entourée de propriétés privées située relativement haut topographiquement et présentant une forte pente.

Aucune plante caractéristique des zones humides n'est présente sur la zone Sud.

Les sondages réalisés à la tarière à main ont montré l'absence de trace d'hydromorphie sur l'ensemble des surfaces étudiées.



Figure 9 : Est de la zone Sud

L'inventaire a permis confirmer l'absence de zone humide sur cette zone d'étude.



Inventaire complémentaire des zones humides

4.1.8 Parc industriel du Gohelis-Ouest

Cette grande zone de 56,7 ha est déjà en grande partie artificialisée. On trouve en effet au Nord la ZA de Lambroux, qui se poursuit actuellement vers le Sud. Une voirie est d'ores et déjà installée et permet d'atteindre une entreprise située à l'Est et atteint quasiment la limite Sud de la zone d'étude.

La surface restante est en prairies et ne présente aucune plante hygrophile.

Les sondages réalisés à la tarière à main ont montré l'absence de trace d'hydromorphie sur l'ensemble des surfaces étudiées.



L'inventaire a permis confirmer l'absence de zone humide sur cette zone d'étude.



Inventaire complémentaire des zones humides

4.1.9 Parc industriel du Gohelis-Est

Une grande partie de cette zone de 37,5 ha est occupée par une entreprise. On trouve également des prairies à l'Est et des bois au Sud.

La zone rayée de rouge sur la carte ci-dessous n'a pas pu être inventoriée, celle-ci n'étant pas accessible par l'entrée.

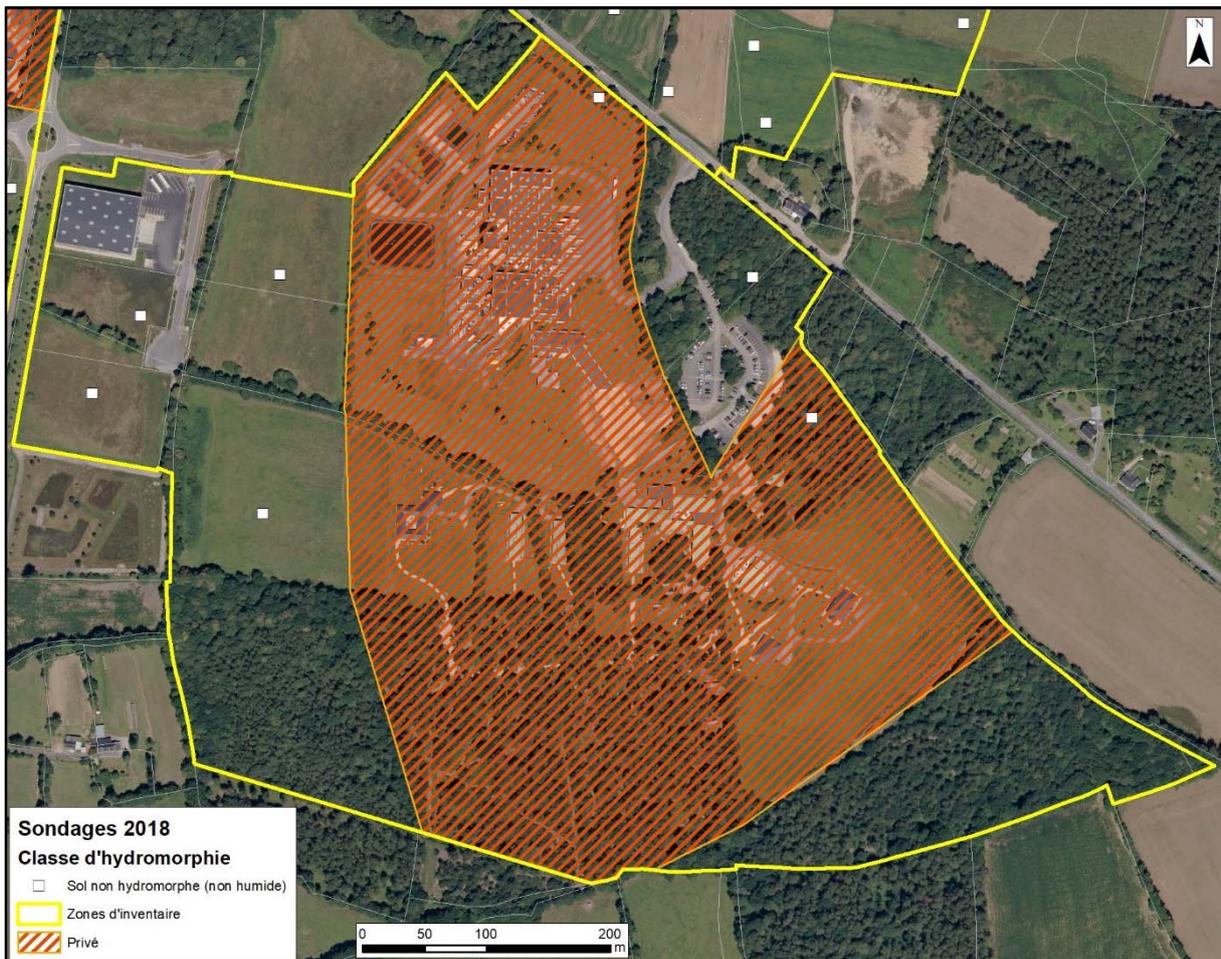
Une grande partie de la zone est occupée par des boisements, ceux-ci ne présentent cependant aucune flore inféodée aux milieux humides

Sur le reste du site, aucune plante hygrophile n'est présente.



Les sondages réalisés à la tarière à main ont montré l'absence de trace d'hydromorphie sur l'ensemble des surfaces étudiées.

L'inventaire a permis confirmer l'absence de zone humide sur cette zone d'étude.



Carte 11 : Localisation des sondages réalisés sur la zone

4.1.10 Petit Kérandu et llot de Kerguelion

Cette zone de 28,9 ha se situe en milieu bocager. On y trouve une matrice exclusivement agricole, répartie entre parcelles de cultures et prairies.

Les haies délimitant les parcelles en encore relativement présentes et sont, le plus souvent, composée de plusieurs strates végétales et d'espèces diverses.



Figure 13 : Nord-ouest de la zone

La haie située le plus à l'Ouest en est un bon exemple (voir photo ci-dessous), dominée par le Chêne, elle comporte cependant de nombreuses autres espèces végétales arbustives et herbacées telles que l'Aubépine ou la Fougère aigle.



Figure 14 : Haie à l'Ouest

Le site comporte également un talweg à l'Ouest, au Sud d'un boisement de feuillus qui se trouve à l'extérieur du site près de la bordure Nord-ouest. Celui-ci est considéré par l'IGN comme cours d'eau, cependant aucun écoulement n'est présent sur le site, il s'agit en effet d'un chemin creux bordé d'une double haie (voir photo page suivante).

Ce chemin creux est bordé par un boisement du côté Est. Il s'agit d'une plantation de conifères située dans une forte pente orientée à l'Ouest vers le chemin (voir photo page suivante).

Les très rares patches présentant des espèces floristiques hygrophiles sont composés de Renoncule rampante, celle-ci se trouve cependant en de faibles densités et accompagnée par de nombreuses espèces mésophiles. Le critère botanique n'est donc validé en aucun point du site.



Figure 15 : extrait IGN du site (géoportail.gov.fr)

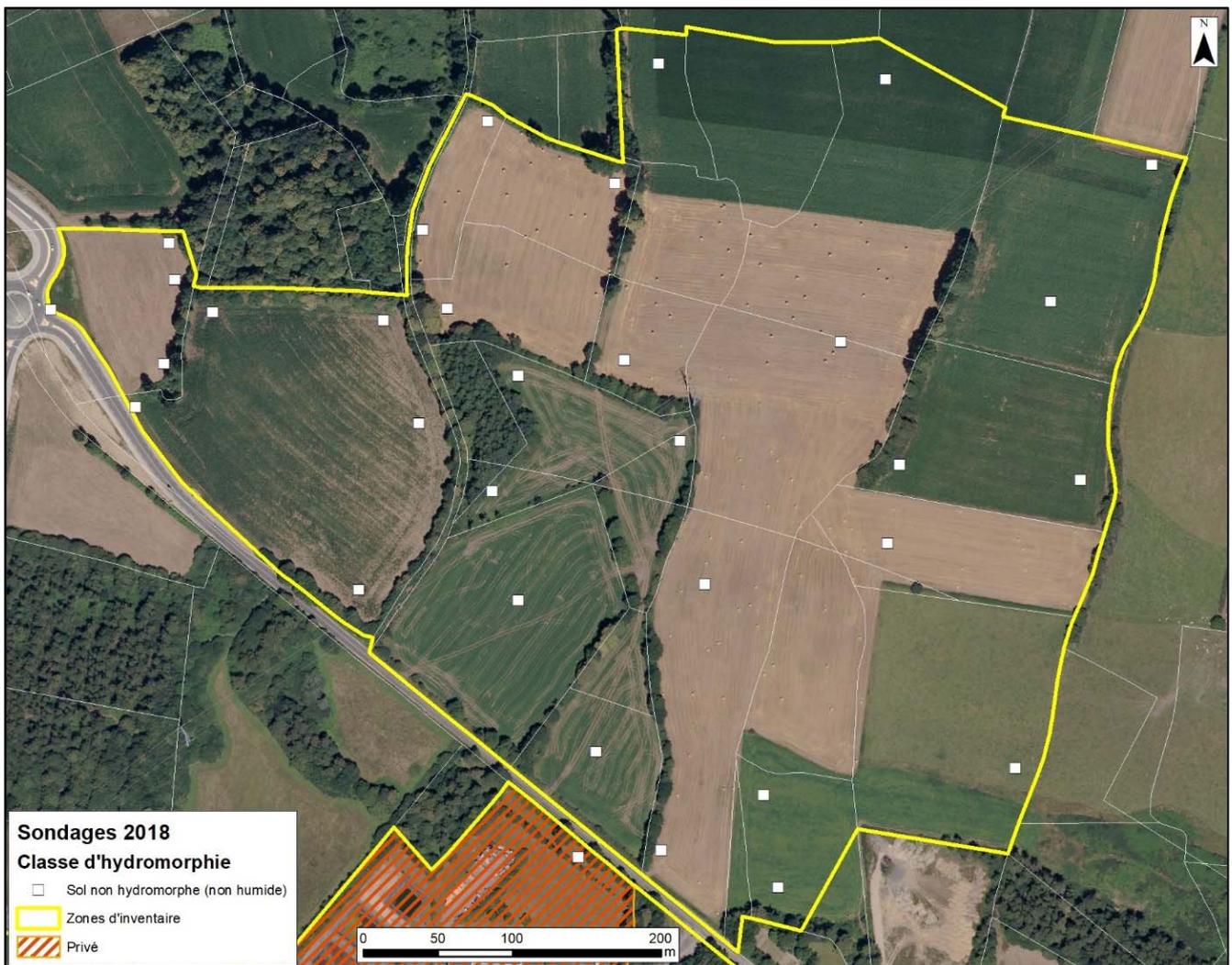
Inventaire complémentaire des zones humides

Les sondages réalisés à la tarière à main ont montré l'absence de trace d'hydromorphie sur l'ensemble des surfaces étudiées.

L'inventaire a permis confirmer l'absence de zone humide sur cette zone d'étude.



Figure 16 : Chemin creux en bordure de la plantation de conifères



Carte 12 : Localisation des sondages réalisés sur la zone

5 SYNTHÈSE DE DONNÉES

Sur la totalité des parcelles visitées, seuls deux sites comportent des zones humides, il s'agit des secteurs en bordure de la 2 x 2 voies de Kercointe à la rue de la Chaumière et des parcelles à l'Ouest de la rue Sainte-Anne et au Sud de la rue Codelo.

En dehors de ces secteurs, les investigations de terrain ont permis de conclure à l'absence de zone humide sur l'ensemble parcelles étudiées.

Les sondages pédologiques réalisés sur la totalité des parcelles permettent de s'assurer de la compatibilité réglementaire de l'inventaire réalisé (Arrêté de juin 2008 amendé au 1er octobre 2009).

Au total, environ 5030 m² de zones humides ont été inventoriés et délimités. Ces zones se trouvent sur les secteurs en bordure de la 2 x 2 voies de Kercointe à la rue de la Chaumière ainsi que sur les parcelles à l'Ouest de la rue Sainte-Anne et au Sud de la rue Codelo.